

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MARIA-CHAPDELAINE
RÉGIE INTERMUNICIPALE GEANT**

Le vingt-quatrième jour du mois d'août deux mille-vingt-trois se tenait, à 19h00, à l'Hôtel de ville de Normandin, une assemblée régulière du conseil d'administration de la Régie Intermunicipale G.E.A.N.T.

SONT PRÉSENTS :

Mme Sylvie Coulombe, présidente et représentante de Saint-Thomas-Didyme
M. Jean Morency, vice-président et représentant de la Ville de Normandin
M. Vincent Beckert, représentant de Girardville
M. Martial Gauthier, représentant de Saint-Edmond-les-Plaines
M. Dave Plourde, représentant d'Albanel

SONT AUSSI PRÉSENTS :

Mme Nadia Genest, secrétaire-trésorière
M. Jerry Piquette, directeur général p.i.

1.- Ouverture de la séance

Madame Sylvie Coulombe souhaite la bienvenue à tous les membres du conseil d'administration ainsi qu'aux personnes-ressources.

2.- Administration

2.1) Revue de l'ordre du jour et insertion des affaires nouvelles

78-08-2023

Il est proposé par M. Vincent Beckert, appuyé et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil administration de la Régie intermunicipale GÉANT accepte l'ordre du jour tel que présenté, et en y laissant la possibilité d'y ajouter des sujets.

2.2) Exemption de lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 juin 2023

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 21 juin 2023 a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

79-08-2023

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Dave Plourde, appuyé et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 juin 2023.

2.4) Suivi au procès-verbal

2.5) Déclaration des conflits d'intérêts

Aucun

2.5) Liste des comptes de juin et juillet 2023

CONSIDÉRANT QUE le comité des finances a analysé tous les comptes de juin et juillet 2023 lors d'une rencontre distincte à cette fin et que le tout est à la satisfaction des représentants dudit comité;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'accepter les comptes du mois de juin et juillet 2023, et d'entériner les comptes préautorisés et/ou contractuels;

80-08-2023

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean Morency, appuyé et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration approuve et entérine le paiement des salaires, des comptes de dépenses, des achats ainsi que les comptes contractuels et/ou préautorisés du mois de juin et juillet 2023 pour un montant 304 375.41 \$. Le tout, tel qu'il apparaît sur les listes préparées en détail et déposées à chacun des membres du conseil d'administration de la susdite Régie Intermunicipale, après avoir été soigneusement vérifiées par le comité des finances.

2.6) États financiers au 31 juillet 2023

La secrétaire-trésorière présente les états financiers au 31 juillet 2023

3.- Sécurité Incendie

3.1) Statistiques du service incendie

M. Piquette présente les statistiques du service incendie pour la période de janvier à juillet 2023. Il mentionne que nous avons eu 48 interventions en 2023 comparativement à 38 interventions pour la même période en 2022.

3.2) Résolution de concordance relativement à un emprunt – Règlement emprunt 010-2020

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Régie intermunicipale Géant souhaite emprunter par billets pour un montant total de 640 000 \$ qui sera réalisé le 31 août 2023, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
010-2020	640 000 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence ;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 010-2020, la Régie intermunicipale Géant souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

81-08-2023

Il est proposé par M. Martial Gauthier et résolu unanimement

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1^{er} alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 31 août 2023;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 28 février et le 31 août de chaque année;
3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) greffier(ère)-trésorier(ère) ou trésorier(ère);

4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2024.	29 100 \$	
2025.	30 600 \$	
2026.	32 300 \$	
2027.	33 900 \$	
2028.	35 700 \$	(à payer en 2028)
2028.	478 400 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2029 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 010-2020 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 31 août 2023), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

ADJUDICATION – FINANCEMENT RÈGLEMENT 010-2020

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale Géant a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 31 août 2023, au montant de 640 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - BANQUE ROYALE DU CANADA

29 100 \$	5,57000 %	2024
30 600 \$	5,57000 %	2025
32 300 \$	5,57000 %	2026
33 900 \$	5,57000 %	2027
514 100 \$	5,57000 %	2028

Prix : 100,00000

Coût réel : 5,57000 %

2 - CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DES PLAINES BOREALES

29 100 \$	5,59000 %	2024
30 600 \$	5,59000 %	2025
32 300 \$	5,59000 %	2026
33 900 \$	5,59000 %	2027
514 100 \$	5,59000 %	2028

Prix : 100,00000

Coût réel : 5,59000 %

3 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

29 100 \$	5,65000 %	2024
30 600 \$	5,50000 %	2025
32 300 \$	5,30000 %	2026
33 900 \$	5,30000 %	2027
514 100 \$	5,20000 %	2028

Prix : 98,21000

Coût réel : 5,67774 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme BANQUE ROYALE DU CANADA est la plus avantageuse;

81-08-2023

Il est proposé par M. Martial Gauthier et résolu unanimement

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Régie intermunicipale Géant accepte l'offre qui lui est faite de BANQUE ROYALE DU CANADA pour son emprunt par billets en date du 31 août 2023 au montant de 640 000 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 010-2020. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cing (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

4.- Sécurité civile

5.- Administration

6.- Urbanisme et environnement

7.- Assainissement des eaux usées et Exploitation du système d'approvisionnement et de distribution de l'eau potable

8.- Sécurité et Bien-être du milieu de vie

8.1) PG Solutions – « Qualité des services (requêtes) et « Permis en ligne »

ATTENDU QUE les municipalités de Girardville, St-Edmond-les-Plaines, Albanel, Normandin et St-Thomas-Didyme ont le but commun de s'unir afin d'acquérir un logiciel Qualité des services (requêtes) pour la gestion du contrôle animalier;

ATTENDU QUE la Régie a le mandat d'inspection en lien avec le règlement S.Q.-20-04 concernant les animaux;

ATTENDU QUE le logiciel est admissible dans le projet d' « Appui au démarrage, à la bonification et à la mise en œuvre de projets de coopération intermunicipale – Optimisation des ressources GEANT (Recensement canin, prévention résidentielle et sensibilisation à la sécurité civile);

ATTENDU QUE les municipalités de Girardville, St-Edmond-les-Plaines, Albanel, Normandin et St-Thomas-didyme veulent uniformiser et harmoniser la Division – Urbanisme & Environnement;

ATTENDU QUE le logiciel « Permis en ligne » de PG Solutions va optimiser le travail et la transmission de données entre les municipalités et les employés de la Division – Urbanisme & Environnement;

83-08-2023

Il est proposé par M. Vincent Beckert, appuyé et résolu à l'unanimité des membres présents :

D'autoriser la secrétaire-trésorière à signer les deux appels d'offre de service de PG Solutions pour l'acquisition de « Qualité des services » et « Permis en ligne » au montant de 26 795.00 \$ taxes non-incluses ;

D'appliquer le coût d'implantation de « Qualité des services » au projet « Optimisation des ressources GEANT (Recensement canin, prévention résidentielle et sensibilisation à la sécurité civile) ;

D'appliquer le coût de « Permis en ligne » à la Division – Urbanisme & Environnement.

9.- Affaires nouvelles

9.1)

10.- Correspondance

10.1) MAMH – Acceptation Règlement emprunt 15-2023

La correspondance est déposée aux archives.

10.2) Ville de Normandin – Inspecteur en bâtiment et en environnement

La correspondance est déposée aux archives.

10.3) MRC Maria-Chapdelaine – Acceptation Règlement emprunt 15-2023

La correspondance est déposée aux archives.

10.4) Municipalité d'Albanel – Poste d'inspecteur en bâtiment et en environnement - Nomination

La correspondance est déposée aux archives.

10.5) Municipalité de Saint-Thomas-Didyme – Poste d'inspecteur en bâtiment et en environnement

La correspondance est déposée aux archives.

10.6) Municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines – Nomination d'un inspecteur en bâtiment et en environnement

La correspondance est déposée aux archives.

10.7) Ville de Normandin – Coopération intermunicipale – Services techniques – Travaux publics

La correspondance est déposée aux archives

10.8) Ville de Normandin – Acceptation Règlement emprunt 15-2023

La correspondance est déposée aux archives

12.- Période de questions

Le public pose des questions sur le programme de « Premiers répondants ».

13.- Prochaine séance

La prochaine assemblée est le 14 septembre 2023 à 19h00 à l'Hôtel de ville de Normandin.

13.- Levée de l'assemblée régulière

84-08-2023

Il est proposé par M. Dave Plourde, appuyé et résolu à l'unanimité des membres présents que l'assemblée soit close à 19h20.

Nadia Genest
Secrétaire-trésorière

Sylvie Coulombe
Présidente

Je, Sylvie Coulombe, présidente, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature, par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Sylvie Coulombe
Présidente